

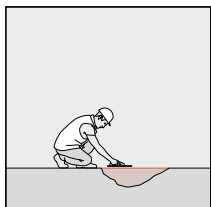
1

Déterminer les dangers

Quels sont les risques en matière de sécurité et de santé dans votre entreprise?

Les listes de contrôle de la Suva et d'autres organisations vous aident à déterminer les dangers.

Pages 3–7



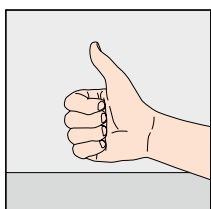
2

Prendre les mesures requises

Il faut ensuite planifier et réaliser les mesures de sécurité appropriées.

Les listes de contrôle et d'autres publications proposent des mesures de sécurité appropriées.

Page 8



3

Agir méthodiquement

L'important, c'est d'agir méthodiquement!

Nous vous conseillons de procéder avec méthode, afin de garantir la sécurité sur le long terme dans votre entreprise, même si vous êtes une petite entreprise.

Pages 9–12

Détermination des dangers et planification des mesures au moyen des listes de contrôle

Sécurité et protection de la santé au travail

Les listes de contrôle facilitent la maîtrise des dangers

Les listes de contrôle sont des outils efficaces pour maîtriser les dangers existant dans votre entreprise. Les listes de contrôle de la Suva sont élaborées par des Médecins du travail ou des Spécialistes de la Sécurité au Travail (MSST).

Les listes de contrôle sont utiles aux petites comme aux grandes entreprises pour déterminer les dangers et planifier les mesures de sécurité requises. En les utilisant, les entreprises de moins de dix collaborateurs peuvent prouver facilement qu'elles satisfont aux prescriptions de la directive CFST relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST).

Si votre entreprise a opté pour une solution par branche, vous pouvez utiliser les différentes listes de contrôle proposées pour mieux inscrire votre travail de sécurité dans une optique de durabilité.

Vous pouvez aussi remplir nos listes de contrôle et gérer les mesures nécessaires en ligne dans le portail clients mySuva dans le navigateur web ou sur l'appli mySuva. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur www.suva.ch/listes-de-contrôle.

Nous vous souhaitons plein succès!

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

service.clientele@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/67000.f

Titre

Détermination des dangers et planification
des mesures au moyen des listes de contrôle

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.

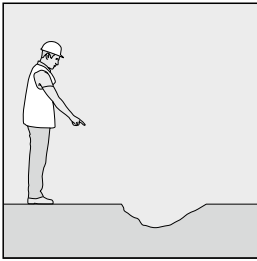
1^{re} édition: février 2007

Édition revue et corrigée: décembre 2023

Référence

67000.f





Déterminer les dangers

Pour garantir la sécurité, il est indispensable de connaître les dangers existant dans votre entreprise. Il existe de nombreuses listes de contrôle et des publications pouvant vous aider à remplir cette tâche primordiale.

Listes de contrôle Suva pour la détermination des dangers et la planification des mesures

Transport et stockage	Bureau	Métal	Forêt	Bois	Bâtiment et installations	Autres	Titre	Commandes et téléchargement (lien, référence)
x	x	x	x	x	x	x	Réception d'équipements de travail	www.suva.ch/66084-2.f
x		x		x	x	x	Collaboration avec des entreprises tierces – domaines de coordination	www.suva.ch/66092-1.f
x	x	x		x	x	x	Voies de circulation pour piétons	www.suva.ch/67001.f
				x			Scies circulaires à table	www.suva.ch/67002.f
			x		x		Scies circulaires de chantier	www.suva.ch/67003.f
				x			Toupies	www.suva.ch/67004.f
x	x	x		x	x	x	Voies de circulation pour véhicules	www.suva.ch/67005.f
x				x			Silos à plaquettes de bois vert	www.suva.ch/67006.f
x				x			Silos à copeaux de bois	www.suva.ch/67007.f
x		x	x	x	x	x	Ouvertures dans les planchers	www.suva.ch/67008.f
x		x	x	x	x	x	Bruit au poste de travail	www.suva.ch/67009.f
x	x	x	x	x	x	x	Stress	www.suva.ch/67010.f
x	x	x	x	x	x	x	Sols	www.suva.ch/67012.f
x		x	x	x	x	x	Emploi de solvants	www.suva.ch/67013.f
			x				Scies circulaires à table mobile	www.suva.ch/67014.f
				x			Raboteuses portatives	www.suva.ch/67015.f
				x	x		Scies circulaires à main	www.suva.ch/67016.f
x		x	x	x	x	x	Élingues	www.suva.ch/67017.f
					x		Petits travaux sur les toits	www.suva.ch/67018.f
x	x	x	x	x	x	x	Formation des nouveaux collaborateurs	www.suva.ch/67019.f
x		x	x	x	x	x	Protecteurs d'ouïe (utilisation et entretien)	www.suva.ch/67020.f
x		x		x	x	x	Chariots élévateurs à contrepoids	www.suva.ch/67021.f
x				x			Installations de manutention continue de charges isolées	www.suva.ch/67022.f
x	x	x		x	x	x	Travailleurs isolés	www.suva.ch/67023.f
x				x			Installations de manutention continue de palettes	www.suva.ch/67024.f
x				x	x		Entreposage de panneaux en bois et en plastique	www.suva.ch/67025.f
x				x			Transport de panneaux en bois et en plastique	www.suva.ch/67026.f
				x			Outils de fraisage	www.suva.ch/67027.f
x	x	x	x	x	x	x	Échelles portables et escabeaux	www.suva.ch/67028.f
					x		Eczéma du ciment	www.suva.ch/67030.f
x	x	x		x	x	x	Risques hivernaux	www.suva.ch/67031.f
x	x	x					Étagères et armoires à tiroirs	www.suva.ch/67032.f
			x	x	x		Travailler avec une tronçonneuse	www.suva.ch/67033.f
x		x	x	x	x	x	Protection de la peau au travail	www.suva.ch/67035.f
		x					Perceuses à colonne et d'établi	www.suva.ch/67036.f
		x	x				Machines à meuler ou tourets à meuler	www.suva.ch/67037.f
					x		Échafaudages de façade	www.suva.ch/67038.f
			x		x		Petits engins de chantier	www.suva.ch/67039.f
					x		Filtres à particules pour les moteurs diesel utilisés sur les chantiers souterrains	www.suva.ch/67040.f
x					x		Machines de chantier à conducteur à pied	www.suva.ch/67041.f

Transport et stockage	Bureau	Métal	Forêt	Bois	Bâtiment et installations	Autres	Titre	Commandes et téléchargement (lien, référence)
x				x	x		Accès aux silos pour sable et gravier	www.suva.ch/67042.f
x				x	x		Transporteurs à bande pour marchandises en vrac	www.suva.ch/67043.f
x	x	x	x	x	x	x	Comportement sûr	www.suva.ch/67044.f
x	x	x	x	x	x	x	Nettoyage et entretien des bâtiments	www.suva.ch/67045.f
x							Chariots électriques à timon	www.suva.ch/67046.f
				x			Défonceuses portatives	www.suva.ch/67047.f
				x			Fraiseuses pour joints d'ombre, fraiseuses à rainurer	www.suva.ch/67048.f
	x						Achat de meubles et accessoires pour travail sur écran	www.suva.ch/67050.f
	x						Éclairage des postes de travail	www.suva.ch/67051.f
		x					Tours conventionnels	www.suva.ch/67053.f
		x	x	x	x	x	Air comprimé	www.suva.ch/67054.f
		x		x	x	x	Échelles fixes	www.suva.ch/67055.f
		x					Lubrifiants	www.suva.ch/67056.f
			x	x			Scies à ruban	www.suva.ch/67057.f
				x			Dégauchisseuses-raboteuses	www.suva.ch/67058.f
			x			x	Travailler avec une débroussailleuse	www.suva.ch/67059.f
			x				Fendeuses à coin pour fendre du bois de chauffage	www.suva.ch/67060.f
			x		x		Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles	www.suva.ch/67061.f
x	x	x		x		x	Plan d'urgence pour les postes de travail fixes	www.suva.ch/67062.f
		x		x	x	x	Résines réactives	www.suva.ch/67063.f
x		x	x	x	x	x	Plateformes élévatrices PEMP – 1 ^{re} partie: planification sûre	www.suva.ch/67064-1.f
x		x	x	x	x	x	Plateformes élévatrices PEMP – 2 ^e partie: contrôles sur site	www.suva.ch/67064-2.f
x							Quais de chargement	www.suva.ch/67065.f
x							Rampes ajustables et niches de chargement	www.suva.ch/67066.f
x							Plateformes élévatrices pour quais de chargement	www.suva.ch/67067.f
x		x	x	x	x	x	Bouteilles de gaz	www.suva.ch/67068.f
			x				Scies circulaires à chariot porte-grume pivotant pour couper du bois de chauffage	www.suva.ch/67069.f
		x	x	x	x	x	Vibrations au poste de travail	www.suva.ch/67070.f
		x	x	x	x	x	Stockage de liquides facilement inflammables	www.suva.ch/67071.f
x	x	x		x	x	x	Portes et portails	www.suva.ch/67072.f
x							Transtockeurs	www.suva.ch/67073.f
x		x	x	x	x	x	Mesures de protection contre les démarrages intempestifs	www.suva.ch/67075.f
x					x	x	Passerelles, escaliers et plateformes de maintenance	www.suva.ch/67076.f
		x		x	x	x	Poussières nocives	www.suva.ch/67077.f
		x	x	x	x	x	Outillage manuel	www.suva.ch/67078.f
					x		Lasers sur les chantiers	www.suva.ch/67079.f
					x		Électricité sur les chantiers	www.suva.ch/67081.f
x		x		x	x	x	Ouvertures dans les parois	www.suva.ch/67082.f
x				x	x	x	Électricité statique. Risques d'explosion lors de la manipulation de liquides inflammables	www.suva.ch/67083.f
x		x		x	x	x	Acides et bases	www.suva.ch/67084.f
				x			Scies circulaires multiples avec avancement par cylindres	www.suva.ch/67085.f
				x			Scies circulaires multiples avec ruban transporteur	www.suva.ch/67086.f
				x			Déligneuses avec retour de la lame au-dessus de la table	www.suva.ch/67087.f
				x			Déligneuses avec retour de la lame au-dessous de la table	www.suva.ch/67088.f
x		x	x	x	x	x	Équipements de protection individuelle (EPI)	www.suva.ch/67091.f
		x	x	x	x	x	Machines électriques portatives	www.suva.ch/67092.f
x	x	x	x	x	x	x	Chargement manuel de véhicules	www.suva.ch/67093.f
x		x	x	x	x	x	Chargement de véhicules avec des engins de levage	www.suva.ch/67094.f
x				x	x		Éléments de construction en bois	www.suva.ch/67095.f
			x				Fendeuses à vis pour fendre du bois de chauffage	www.suva.ch/67096.f

Transport et stockage	Bureau	Métal	Forêt	Bois	Bâtiment et installations	Autres	Titre	Commandes et téléchargement (lien, référence)
		x					Presses automatiques	www.suva.ch/67097.f
		x					Presses excentriques mécaniques	www.suva.ch/67098.f
		x					Presses hydrauliques desservies manuellement	www.suva.ch/67099.f
				x			Scies circulaires à pendule	www.suva.ch/67100.f
				x			Scies circulaires radiales	www.suva.ch/67101.f
x						x	Élévateurs de véhicules	www.suva.ch/67102.f
		x			x	x	Soudage, coupage, brasage et chauffage (travaux à la flamme)	www.suva.ch/67103.f
		x			x	x	Soudage et coupage (travaux de soudage à l'arc)	www.suva.ch/67104.f
		x					Scie circulaire à métaux	www.suva.ch/67105.f
		x					Scie à métaux à ruban	www.suva.ch/67106.f
		x					Cisailles guillotines	www.suva.ch/67107.f
		x					Presses-plies	www.suva.ch/67108.f
		x					Rouleuse	www.suva.ch/67110.f
		x					Manutention et stockage des tôles	www.suva.ch/67111.f
x		x					Manutention et stockage des barres et des profilés métalliques	www.suva.ch/67112.f
x		x	x	x	x	x	Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines	www.suva.ch/67113.f
				x			Scies circulaires oscillantes à lame escamotable	www.suva.ch/67114.f
				x			Scies circulaires verticales à débiter les panneaux	www.suva.ch/67115.f
x					x		Grues de chantier	www.suva.ch/67116.f
						x	Protection de la peau dans l'agroalimentaire, les cuisines collectives et la restauration	www.suva.ch/67117.f
			x				Débardage de bois à l'aide d'un treuil à câbles et d'un engin forestier	www.suva.ch/67118.f
x	x	x	x	x	x	x	Accumulateurs au plomb	www.suva.ch/67119.f
					x		Ventilation des chantiers souterrains	www.suva.ch/67120.f
x	x	x	x	x	x	x	Musique au poste de travail	www.suva.ch/67121.f
x						x	Remontées mécaniques et téléskis	www.suva.ch/67122.f
x		x		x	x	x	Zones de (dé)chargement à l'aide de chariots élévateurs et d'appareils de levage	www.suva.ch/67123.f
			x			x	Préparation du travail	www.suva.ch/67124.f
				x			Scies à tronçonner et à onglets	www.suva.ch/67125.f
x							Circulation des véhicules ferroviaires dans l'entreprise	www.suva.ch/67126.f
x						x	Big bags. Grands récipients vrac souples (GRVS)	www.suva.ch/67128.f
x					x	x	Entreposage et transport des tranches de pierre	www.suva.ch/67129.f
		x				x	Machines à injecter (flots de production)	www.suva.ch/67130.f
					x	x	Tondeuses à gazon (tondeuses à fléaux, hélicoïdales, rotatives)	www.suva.ch/67131.f
x		x	x	x	x	x	Risques d'explosion (document pour la prévention des explosions à destination des PME)	www.suva.ch/67132.f
				x			Tenonneuse	www.suva.ch/67133.f
			x				Formation et perfectionnement du personnel forestier	www.suva.ch/67134.f
					x		Travailler à l'extérieur en plein soleil et par fortes chaleurs	www.suva.ch/67135.f
x					x		Transports dans les travaux souterrains	www.suva.ch/67136.f
		x		x			Machine CNC pour percer, tourner et fraiser (centre d'usinage)	www.suva.ch/67139.f
x	x	x		x	x	x	Cloueuses et agrafeuses	www.suva.ch/67141.f
x		x	x	x	x	x	Stockage de marchandises en piles	www.suva.ch/67142.f
x		x	x	x	x	x	STOP à la manipulation des dispositifs de protection	www.suva.ch/67146.f
					x		Fouilles et terrassements	www.suva.ch/67148.f
						x	Utilisation de microorganismes	www.suva.ch/67149.f
		x			x		Échafaudages roulants	www.suva.ch/67150.f
					x		Travaux de démolition et de déconstruction	www.suva.ch/67151.f
			x	x	x		Travaux de construction au bord, dans ou au-dessus de l'eau	www.suva.ch/67153.f
					x		Chantiers de montagne	www.suva.ch/67154.f
			x		x	x	Déchettesuses	www.suva.ch/67155.f
			x			x	Entretien et taille des houppiers	www.suva.ch/67156.f
x	x	x	x	x		x	Voies d'évacuation	www.suva.ch/67157.f

Transport et stockage	Bureau	Métal	Forêt	Bois	Bâtiment et installations	Autres	Titre	Commandes et téléchargement (lien, référence)
x		x	x	x	x	x	Appareils de levage	www.suva.ch/67158.f
x		x	x	x	x	x	Ponts roulants	www.suva.ch/67159.f
					x		Pieux forés, battus ou moulés	www.suva.ch/67160.f
					x		Travaux spéciaux de génie civil: forages de petit diamètre	www.suva.ch/67161.f
					x		Travaux spéciaux de génie civil: système pousse-tube	www.suva.ch/67162.f
x		x		x			Chariots élévateurs latéraux et quadridirectionnels	www.suva.ch/67164.f
		x			x		Travaux de protection contre la corrosion sur des objets exposés aux intempéries	www.suva.ch/67165.f
	x				x		Convention concernant les mesures à prendre pour garantir la sécurité et la protection de la santé lors de travaux contre la corrosion sur des objets exposés aux intempéries	www.suva.ch/67165-1.f
				x	x		Tenonneuse de charpente	www.suva.ch/67166.f
				x	x		Scies circulaires à placage	www.suva.ch/67167.f
				x			Presses à placage	www.suva.ch/67168.f
				x			Ficheuses	www.suva.ch/67169.f
				x			Machines CNC à travailler le bois	www.suva.ch/67170.f
x	x	x		x		x	Mesures techniques de protection contre le bruit	www.suva.ch/67171.f
x	x	x	x	x	x	x	Sécurité en service extérieur, partie 1: en déplacement	www.suva.ch/67172.f
x	x	x	x	x	x	x	Sécurité en service extérieur, partie 2: chez les clients	www.suva.ch/67173.f
x					x	x	Chargement et déchargement des conteneurs et des bennes	www.suva.ch/67174.f
x					x	x	Maintenance des conteneurs et des bennes	www.suva.ch/67175.f
x						x	Engins de damage	www.suva.ch/67176.f
		x					Presses pneumatiques et électriques	www.suva.ch/67177.f
	x						Stop aux chutes et faux pas au bureau (administrations, entreprises de services)	www.suva.ch/67178.f
		x		x		x	Stop aux chutes et faux pas aux postes de travail fixes dans l'industrie et l'artisanat	www.suva.ch/67179.f
					x		Stop aux chutes et faux pas sur les chantiers	www.suva.ch/67180.f
x						x	Chambres froides (volume supérieur à 10 m ³ et température de service inférieure à zéro degré)	www.suva.ch/67181.f
						x	Installations émettant des rayonnements UV	www.suva.ch/67182.f
		x					Protection des mains dans la métallurgie	www.suva.ch/67183.f
		x					Protection oculaire dans l'industrie et les arts et métiers	www.suva.ch/67184.f
x	x	x		x		x	Mains courantes: stop aux chutes et faux pas dans les escaliers	www.suva.ch/67185.f
x					x	x	Poussières de quartz dans les exploitations de roches et graviers	www.suva.ch/67186.f
x						x	Travaux sur les installations de remontées mécaniques	www.suva.ch/67187.f
x							Travaux de maintenance sur les véhicules ferroviaires	www.suva.ch/67188.f
x	x	x		x		x	Stop aux chutes et faux pas lors des travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments	www.suva.ch/67189.f
x	x	x	x	x	x	x	Apprentissage en toute sécurité	www.suva.ch/67190.f
					x		Pompes à béton	www.suva.ch/67191.f
x		x	x	x	x	x	Maintenance des machines et installations	www.suva.ch/67192.f
						x	Installations d'enneigement	www.suva.ch/67193.f
x		x		x	x	x	Transport et entreposage de verre plat dans les entreprises	www.suva.ch/67194.f
					x		Ascenseurs de chantier pour personnes et matériaux	www.suva.ch/67196.f
x							Entrepôts à allées étroites	www.suva.ch/67197.f
x		x		x	x	x	Accessoires de levage	www.suva.ch/67198.f
x	x	x	x	x	x	x	Alléger la charge	www.suva.ch/67199.f
			x				Travaux hélicoptés sur les chantiers forestiers	www.suva.ch/67200.f
		x					Galvanotechnique	www.suva.ch/67201.f
					x		Béton projeté pour travaux de génie civil et souterrains	www.suva.ch/67202.f
					x		Pose et entretien de revêtements de sols	www.suva.ch/67203.f
x		x	x	x	x	x	Substances nocives utilisées en entreprise	www.suva.ch/67204.f
x					x		Liste de contrôle pour les conducteurs de grues à tour pivotante	www.suva.ch/88179.f
x					x		Liste de contrôle pour les conducteurs de camions-grue	www.suva.ch/88180.f

Publications pour la participation du personnel

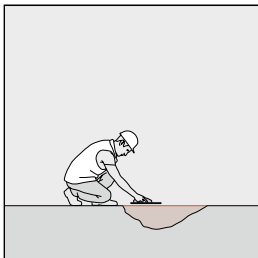
Titre	Commandes et téléchargement (lien, référence)
Dix règles vitales pour le travail en forêt	www.suva.ch/84034.f
Huit règles vitales pour la branche du bâtiment	www.suva.ch/84035.f
Neuf règles vitales pour les peintres et plâtriers	www.suva.ch/84036.f
Huit règles vitales pour la maintenance des machines et installations	www.suva.ch/84040.f
Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades	www.suva.ch/84041.f
5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques	www.suva.ch/84042.f
Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement	www.suva.ch/84044.f
Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis	www.suva.ch/84045.f
Dix règles vitales pour la branche de la construction en bois	www.suva.ch/84046.f
Neuf règles vitales pour le montage de charpentes métalliques	www.suva.ch/84048.f
Neuf règles vitales pour la construction en éléments préfabriqués en béton	www.suva.ch/84049.f
Neuf règles vitales pour le personnel au sol des aires de manœuvre d'hélicoptères	www.suva.ch/84050.f
Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics	www.suva.ch/84051.f
Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie	www.suva.ch/84054.f
Sept règles vitales pour les transports routiers	www.suva.ch/84056.f
Dix règles vitales pour la branche des ascenseurs	www.suva.ch/84058.f
Sept règles vitales pour la construction métallique	www.suva.ch/84061.f
Six règles vitales pour le montage et l'entretien des lignes électriques aériennes à haute tension	www.suva.ch/84064.f
Sept règles vitales pour le montage et l'entretien des lignes électriques avec poteaux en bois	www.suva.ch/84066.f
Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs	www.suva.ch/84067.f
Dix règles vitales pour la branche ferroviaire	www.suva.ch/84071.f
Dix règles vitales pour les techniciens du bâtiment	www.suva.ch/84073.f
Dix règles vitales pour les travaux souterrains	www.suva.ch/84074.f
Dix règles vitales pour l'élingage des charges	www.suva.ch/84077.f
Sécurité et protection de la santé sur les chantiers. Pour les intérimaires	www.suva.ch/88217.f
Faux – juste: situations sur les chantiers	www.suva.ch/11043.m
Règles vitales sur l'amiante: www.suva.ch/amiante	

Publications CFST

Titre	Commandes et téléchargement (lien, référence)
L'accident n'arrive pas par hasard! Secteur automobile	www.suva.ch/6203.f
L'accident n'arrive pas par hasard! Bureaux	www.suva.ch/6205.f
L'accident n'arrive pas par hasard! Boulangeries-confiseries	www.suva.ch/6207.f
L'accident n'arrive pas par hasard! Restauration, hôtels et secteurs de restauration des hôpitaux et des homes	www.suva.ch/6209.f
L'accident n'arrive pas par hasard! Entreprises d'entretien des textiles	www.suva.ch/6232.f
L'accident n'arrive pas par hasard! Commerce de détail	www.suva.ch/6236.f
L'accident n'arrive pas par hasard! Secteur de la santé	www.suva.ch/6290.f
L'accident n'arrive pas par hasard! Secteur de l'aide et des soins à domicile (Spitex)	www.suva.ch/6291.f
L'accident n'arrive pas par hasard! Entreprises de l'économie carnée	www.suva.ch/6293.f
Liste de contrôle: Personnel de salle	www.suva.ch/6801.f
Liste de contrôle: Cuisines	www.suva.ch/6802.f
Liste de contrôle: Couteaux de cuisine	www.suva.ch/6803.f
Liste de contrôle: Personnel d'étage et de chambre	www.suva.ch/6804.f
Liste de contrôle: Lingeries	www.suva.ch/6805.f
Liste de contrôle: Fosses de réparation	www.suva.ch/6806.f
Liste de contrôle: Maintenance des installations aérauliques (installations PNE)	www.suva.ch/6807.f
Liste de contrôle: Salons de coiffure, ongleries	www.suva.ch/6808.f
Liste de contrôle: Économie carnée: couteaux	www.suva.ch/6809.f
Liste de contrôle: Économie carnée: réception du bétail et abattage	www.suva.ch/6810.f
Liste de contrôle: Économie carnée: découpe et production	www.suva.ch/6811.f
Liste de contrôle: Économie carnée: vente et restauration	www.suva.ch/6812.f
Harcèlement sexuel sur le lieu de travail (SECO), source: www.publicationsfederales.admin.ch	

Toutes les publications de la Suva et de la CFST se trouvent à l'adresse www.suva.ch.

Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien direct indiquant la référence ou en utilisant la fonction de recherche sur [suva.ch](http://www.suva.ch). Vous trouverez également des informations sur les nouvelles publications et les éditions remaniées ou supprimées sur www.suva.ch/publications.



Prendre les mesures requises

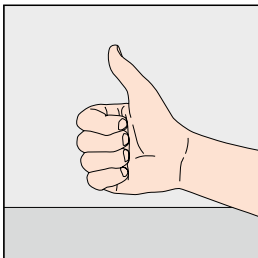
Les listes de contrôle vous aident à vérifier si la sécurité est garantie et à prendre ou à réaliser les mesures nécessaires au cas par cas. La détermination des dangers et les mesures appliquées sont à consigner dans le tableau ci-dessous ou sur la dernière page des listes de contrôle utilisées.

Le tableau suivant peut être téléchargé sous forme de fichier Word à l'adresse www.suva.ch/determination-des-dangers.

Attestation simple de l'application des prescriptions MSST dans les petites entreprises* (registre)

Tâches et mesures requises	Remarques	Exécution et contrôle	
		Date	Visa
Choisir et télécharger ou commander les listes de contrôle et publications selon étape 1			
Présenter et enseigner les «Règles vitales pour ...»			
Remplir la liste de contrôle...			
Remplir la liste de contrôle...			
Remplir la liste de contrôle...			
Remplir la liste de contrôle...			
Remplir la liste de contrôle...			
Remplir la liste de contrôle...			
Remplir la liste de contrôle...			
Obtenir les permis, les autorisations, les dérogations nécessaires			
Contrôler les équipements de protection individuelle (EPI) et leur utilisation			
Dispenser une formation ou une instruction sur ...			

* Entreprise de moins de dix collaborateurs



Sécurité systémique

Les employeurs ont également d'autres tâches à accomplir pour garantir la sécurité dans leur entreprise. Nous conseillons aux cadres des petites entreprises (moins de dix collaborateurs) de **contrôler les dix éléments du concept de sécurité ci-dessous**.

Certaines entreprises sont tenues de désigner des responsables et de définir des processus spécifiques concernant la sécurité au travail et la protection de la santé. Il s'agit d'entreprises occupant 50 collaborateurs ou plus et d'entreprises présentant des dangers particuliers et occupant dix collaborateurs ou plus. Documents et infos complémentaires: www.suva.ch/msst.

Sécurité systémique dans les petites entreprises

N° Élément	☒ Infos, documents, preuves
<p>1 Principes directeurs, objectifs de sécurité La sécurité exige de communiquer, de fixer des objectifs et d'agir en conséquence.</p> <p>Exemple de principes directeurs Nous attachons beaucoup d'importance à la santé et au bien-être de notre personnel et de nos partenaires. La protection de la santé et la sécurité sont pour nous aussi importantes que la qualité ou la compétitivité.</p> <p>Comment procéder?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixer annuellement avec le personnel des objectifs d'amélioration de la sécurité et de la protection de la santé. • Veiller à ce que les collaborateurs respectent les règles de sécurité en vigueur aux différents postes de travail. Signer la Charte de la sécurité (www.charte-securite.ch). 	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p>2 Organisation de la sécurité L'employeur est personnellement responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans l'entreprise.</p> <p>Comment procéder? Étudier la présente publication.</p>	<p><input type="checkbox"/></p>
<p>3 Formation, instruction, information Les listes de contrôle et les «règles vitales», www.suva.ch/regles, constituent des outils efficaces de formation du personnel. Elles fournissent des renseignements concernant les besoins en formation et le matériel nécessaire.</p> <p>Comment procéder?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer l'ensemble du personnel des dangers et des mesures de sécurité nécessaires en utilisant des listes de contrôle, les «règles vitales», www.suva.ch/regles, ainsi que des publications générales ou spécifiques à une branche. • Faire former le personnel nécessitant des connaissances spécialisées (grutiers, caristes, etc.) par des centres de formation reconnus. 	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Preuves:</p> <ul style="list-style-type: none"> • instruction des «règles vitales», www.suva.ch/regles • permis, autorisations, dérogations
<p>4 Règles de sécurité Les règles de sécurité permettent au personnel et aux tiers de se comporter toujours de manière sûre. En particulier lors de tâches et d'activités à haut risque, il est indispensable d'avoir des règles spécifiques pour l'entreprise et pour les postes de travail.</p> <p>Comment procéder?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir l'utilisation des équipements de protection individuelle (p. ex. lunettes de protection, chaussures de sécurité, casque de protection). • Procéder à la mise en œuvre systématique des «règles vitales», www.suva.ch/regles, applicables à votre entreprise. • Demander la déclaration de conformité et la notice d'instructions lors de l'achat d'une nouvelle machine. • Entretien des machines, dispositifs et appareils selon les indications des fournisseurs et consigner ces travaux. Observer les «Règles vitales pour la maintenance», www.suva.ch/84040.f. 	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Preuves:</p> <ul style="list-style-type: none"> • présentation des déclarations de conformité et des notices d'instructions • présentation de rapports, factures, etc.

N° Élément	☒ Infos, documents, preuves
<p>5 Détermination des dangers</p> <p>On ne peut éliminer que les dangers que l'on connaît. La détermination des dangers dans l'entreprise et l'évaluation des risques constituent une tâche essentielle de la sécurité au travail.</p> <p>Les listes de contrôle de la Suva et autres documents similaires vous aident à déterminer les dangers. Si cette documentation ne suffit pas pour maîtriser certains risques, vous devez faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail (MSST).</p> <p>Comment procéder?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les listes de contrôle Suva et autres documents similaires significatifs pour l'entreprise (publications du SECO, solutions par branche, solutions par groupe d'entreprises ou solutions types). Cette sélection doit être actualisée tous les ans. • Sélectionner les «règles vitales», www.suva.ch/regles, applicables dans votre entreprise en consultant le tableau à la page 7. • Respecter les consignes de sécurité figurant dans les notices d'instructions des machines et des appareils ainsi que les fiches de données de sécurité des substances dangereuses (p. ex. disponibles auprès des fournisseurs). • En l'absence de liste de contrôle appropriée à un risque déterminé, chercher d'autres documents d'aide. Le cas échéant, faire appel à un spécialiste de la sécurité au travail (MSST). 	<p>Infos:</p> <ul style="list-style-type: none"> • listes de contrôle Suva à partir de la page 3 • www.suva.ch/determination-des-dangers <p>Preuves:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> • présentation des listes de contrôle sélectionnées et utilisées <input type="checkbox"/> • sélection des «règles vitales», www.suva.ch/regles, applicables <input type="checkbox"/> • fiches de données de sécurité correspondantes <input type="checkbox"/> • autres documents utilisés, le cas échéant appel à un spécialiste de la sécurité au travail
<p>6 Planification et réalisation des mesures</p> <p>La prise des mesures de sécurité requises se fonde avant tout sur l'utilisation régulière des listes de contrôle et a lieu lors de la préparation quotidienne du travail. Des mesures sont proposées dans les listes de contrôle et les documents mentionnés au point 5.</p> <p>Comment procéder?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les listes de contrôle et documents choisis et prendre les mesures appropriées. Commencer par la zone de l'entreprise la plus dangereuse. • Adopter les consignes de sécurité figurant dans les notices d'instructions des appareils et machines et dans les fiches de données de sécurité. • Discuter des dangers et des mesures de sécurité avec le personnel concerné (ce qui permet aussi de garantir le droit de participation du personnel tout en participant à la formation de ce dernier). • Appliquer avec méthode toutes les mesures convenues. Plus le danger potentiel est grand (risque possible de blessure), plus le délai d'application des mesures est court. • Consigner et planifier l'application des mesures sur la dernière page des listes de contrôle Suva, par exemple, ou dans le tableau de l'étape 2 «Attestation simple de l'application des prescriptions MSST dans les petites entreprises (registre)». <p>Remarque</p> <p>Plus les collaborateurs seront impliqués dans la détermination des dangers et la planification des mesures, mieux ils accepteront les mesures de protection nécessaires. De manière générale, cette démarche augmente l'engagement en faveur de la sécurité et la culture de la sécurité au sein de l'entreprise.</p>	<p>Preuves:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> • présentation des listes de contrôle utilisées <input type="checkbox"/> • mesures consignées p. ex. dans le tableau page 8 «Attestation simple de l'application des prescriptions MSST dans les petites entreprises (registre)» <input type="checkbox"/> • présentation des listes de contrôle utilisées <input type="checkbox"/> • mesures planifiées et réalisées

N° Élément	☒ Infos, documents, preuves
<p>7 Organisation en cas d'urgence Objectif: tous les collaborateurs connaissent les numéros de téléphone et les mesures immédiates à prendre en cas d'urgence et ont accès au matériel de premiers secours.</p> <p>Comment procéder? Mettre en place une organisation en cas d'urgence efficace à l'aide du formulaire «Comportement en cas d'urgence» (www.suva.ch/67062-1.f), ainsi que des listes de contrôle «Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles» (www.suva.ch/67061.f) et «Plan d'urgence pour les postes de travail fixes» (www.suva.ch/67062.f).</p>	<p>Preuves:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> • p. ex. formulaire «Comportement en cas d'urgence» (www.suva.ch/67062-1.f) complété et affiché • présentation de la liste de contrôle utilisée
<p>8 Participation La participation active des collaborateurs est garantie lorsqu'ils peuvent prendre part à l'utilisation des listes de contrôle, c'est-à-dire à la détermination des dangers et à la planification des mesures. Vous devez leur rappeler leur droit de participation et leurs obligations en la matière.</p> <p>Comment procéder?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les collaborateurs concernés à la détermination des dangers et à la planification des mesures. • Informer les collaborateurs qu'ils sont tenus d'éliminer immédiatement toutes les lacunes en matière de sécurité ou, si cela n'est pas possible, d'en aviser leur supérieur direct. • Informer les collaborateurs qu'ils ont le droit de dire STOP en cas de non-respect des règles vitales. • Annoncer suffisamment tôt aux collaborateurs les mesures organisationnelles prévues (horaires, cycles de travail, pauses, fumée, etc.) et leur donner la possibilité d'exprimer leur avis. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>9 Protection de la santé L'employeur est tenu de garantir des conditions de travail ne nuisant pas à la santé (hygiène, ergonomie, horaires de travail, aucun stress préjudiciable, etc.).</p> <p>Comment procéder? Utiliser les listes de contrôle traitant de la protection de la santé (p. ex. stress, substances entraînant une dépendance, etc.).</p>	<p>Infos:</p> <ul style="list-style-type: none"> • listes de contrôle Suva à partir de la page 3 • brochures du SECO (www.seco.admin.ch) <p><input type="checkbox"/> • présentation des listes de contrôle utilisées</p>
<p>10 Contrôle Il faut contrôler tous les ans si votre entreprise respecte toutes les étapes figurant dans la présente publication.</p> <p>Il est très utile d'analyser, au moins une fois par an, le nombre de jours d'absence et de déterminer la fréquence et les causes de ces absences. Ces informations aident à définir les améliorations possibles.</p> <p>Comment procéder?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter et utiliser tous les ans la présente brochure et consigner les mesures réalisées par exemple dans le tableau «Attestation simple de l'application des prescriptions MSST dans les petites entreprises (registre)». • Contrôlez régulièrement si vos collaborateurs respectent les «règles vitales», www.suva.ch/regles et www.suva.ch/amiante. 	<p>Preuves:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> • mesures consignées p. ex. dans le tableau page 8 «Attestation simple de l'application des prescriptions MSST dans les petites entreprises (registre)» <input type="checkbox"/>

Infos complémentaires

Coordonnées	Internet	Téléphone
Organisations responsables des solutions interentreprises MSST (solutions par branche, solutions par groupe d'entreprises et solutions types)	www.cfst.ch > MSST	
CFST Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (secrétariat)	www.cfst.ch	041 419 51 11
Suva Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	www.suva.ch	058 411 12 12
ICT Inspections cantonales du travail	www.arbeitsinspektorat.ch	
SECO Secrétariat d'État à l'économie	www.seco.admin.ch	031 322 56 56
MSST Médecins du travail, ingénieurs de sécurité, hygiénistes du travail et chargés de sécurité	www.suva.ch/msst2	
bpa Bureau de prévention des accidents	www.bpa.ch	031 390 22 22
Electrosuisse Association pour l'électrotechnique et les technologies de l'énergie et de l'information	www.electrosuisse.ch	021 312 66 96
SVGW Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux	www.svgw.ch	021 310 48 60
ASS Association suisse pour la technique du soudage	www.svs.ch	061 317 84 84
ASIT Association suisse d'inspection technique	www.svti.ch	044 877 61 11
BST Bureau pour la Sécurité au travail	www.b-s-t.ch	058 360 77 05
SPAA Service de prévention des accidents dans l'agriculture	www.spaa.ch	021 557 99 18

Bases légales

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)	www.fedlex.ch > RS 832.30
Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst)	www.fedlex.ch > RS 832.311.141
Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST)	www.suva.ch/6508.f